

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 mai 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 mai 2020

2020 DJS 96 Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) – Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public signée avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124) domicilié au 101, quai Branly (15^e) prolongeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO